Image not found or type unknown

Chèque perdu - probablement falsifié

Par **Pythagore21000**, le **01/03/2019** à **18:37**

Bonjour. Je remercie par avance toute personne qui pourrait m'aider afin que je ne fasse pas d'erreur lors de mes démarches ultérieures. Depuis des années, je loue une parcelle agricole sans aucun problème avec l'agriculteur. En décembre 2018, pour le loyer de fermage, il me fait parvenir un chèque tiré sur le Crédit Agricole de Maule. Aussi, je dépose ce chèque au Crédit Agricole de Narbonne. Au préalable, j'avais pris soin d'inscrire le N° de compte à créditer, le motif de paiement ainsi que ma signature dans les cases appropriées à l'endos du chèque et en prenant une photocopie recto-verso dudit chèque. Ne voyant aucun crédit sur mon compte, je contacte le CA de Narbonne qui, par courriel, me répond ne pas avoir trace de chèque, bien qu'ayant fait parvenir la photocopie du bordereau de dépôt Je contacte l'agriculteur qui me confirme par écrit que le chèque a bien été débité de son compte le 18 déc.2018.J'écris au Directeur du CA de Narbonne le 15 fév.2019 rec AR lui demandant de s'enquérir de la situation considérant qu'il y a peut-être eu dysfonctionnement dans le service informatique ou pire, usurpation de mon identité avec effacement des données à l'endos dudit chèque. Aucune réponse de la part de la banque, ni écrit, ni appel, ni courriel. Nous avons nos comptes auprès de cette institution depuis 2003, sans aucun incident bancaire et en ayant intégralement remboursé le prêt immobilier accordé en 2004 sans avoir eu un seul retard dans nos échéances(ne nous reste que le prêt à taux 0 de l'Etat. Je suis conscient ne pas être en mesure de pouvoir obtenir les références de l'endos du chèque ainsi falsifié mais que détient le CA de Maule, mais j'aimerais récupérer cette somme et connaître l'usurpateur. Merci de nous aider même s'il s'agit d'une modique somme.

Par **Visiteur**, le **01/03/2019** à **19:38**

Bonjour
Votre recours a ce stade, contacter le médiateur de la banque
Bonne chance à vous.

Par **Pythagore21000**, le **01/03/2019** à **20:56**

Bonsoir Je vous remercie pour votre réponse. Je la retiens car elle tès judicieuse au lieu de me perdre dans des tergiversations dont l'enjeu financier dans le cas présenté est marginal, raison pour laquelle le Crédit Agricole considère ma clientèle comme étant des plus insignifiantes. Toutefois, je continue mes démarches mais je n'hésiterai pas à partager mes déboires une fois le cas réglé!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés